

# RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES



Protection et gestion des données  
à caractère personnel

*chm*  
mouscron

Centre  
Hospitalier  
de  
Mouscron  
asbl



Afin de proposer une prise en charge optimale de ses patients, le Centre Hospitalier de Mouscron se doit de collecter quelques informations. Ces données sont protégées par les lois belges et européennes, parmi lesquelles le RGPD. L'hôpital ne peut donc pas utiliser vos données à caractère personnel à n'importe quelle fin.

Vous trouverez à travers ce document des informations claires et précises concernant le traitement de vos données à caractère personnel, le fondement juridique de ce traitement, vos droits et la procédure à mettre en œuvre en cas de violation des données.

L'objectif est de vous fournir l'assurance que la protection et la gestion de vos données se feront de manière adéquate et responsable dans le respect des dispositions en vigueur.

## Quelles sont les données à caractère personnel traitées ?

Le Centre Hospitalier de Mouscron (CHM) a l'obligation de tenir et de gérer un dossier médical patient complet à votre nom (conformément à la loi sur les hôpitaux).

Ce dossier médical est composé de plusieurs sections :

- ▶ Les données d'identification (nom, prénom, coordonnées de contact, photo...)
- ▶ Les informations (para-)médicales (antécédents familiaux et personnels, les données de consultations et hospitalisations antérieures, historique des pathologies, liste des problèmes tels que les allergies...)
- ▶ Les informations socio-administratives (gestion des accompagnants...)
- ▶ Les informations administratives et financières (facturation, courriers et documents échangés avec le patient, organismes tels que mutuelles et/ou les assureurs...)

## Qui traite vos données à caractère personnel ?

Le CHM est juridiquement responsable du traitement de vos données à caractère personnel. Il s'engage, dans ce cadre, à appliquer une politique et des mesures de sécurité appropriées en matière de protection des données.

Le CHM peut faire appel à des sous-traitants dans le cadre de traitements décentralisés de données. Ceux-ci sont soumis à la confidentialité et agissent sur instruction et au bénéfice de l'hôpital.



## À quelles fins vos données à caractère personnel sont-elles traitées ?

**La finalité principale est la collecte et la gestion d'informations dans le cadre de la prise en charge thérapeutique, des soins et du suivi administratif, financier et social des patients.**

De manière plus précise, les traitements de données à caractère personnel permettent, au bénéfice des patients et des accompagnants éventuels :

- ▶ La prise en charge médicale, sociale, paramédicale et infirmière.
- ▶ La prise en charge administrative et financière.
- ▶ L'échange au travers du réseau de soins coordonnés - Réseau Santé Wallon (avec votre consentement).
- ▶ L'échange de données médicales avec votre médecin traitant.
- ▶ L'utilisation de vos données de façon codée ou anonymisée dans le cadre de missions d'enseignement et de recherche.
- ▶ L'enregistrement du Résumé Clinique Minimum (le RCM est un enregistrement des données administratives et médicales qui permet au Service Public Fédéral de la Santé Publique d'analyser les activités hospitalières).
- ▶ Les échanges avec les organes assureurs et les mutuelles.
- ▶ La tenue des registres officiels.

## Quels sont vos droits ?

L'objectif, conformément à la législation, est de vous assurer l'exercice d'un meilleur contrôle sur les données à caractère personnel qui sont traitées.

DROIT	EXPLICATION
Information	<p>C'est l'objet du présent document, lequel vous informe sur les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'identité de celui qui traite les données à caractère personnel ;</li> <li>• La/les raison(s) pour laquelle/lesquelles chaque traitement est effectué ;</li> <li>• Les destinataires des données (suivant les besoins : organismes assureurs, pharmaciens, professionnels de santé participant à la prise en charge à domicile et autres transferts vers des autorités compétentes) ;</li> <li>• Les transferts de données vers l'étranger (par exemple dans le cas où vous disposez d'un médecin à l'étranger auquel il faut transmettre des informations) ;</li> <li>• Les catégories de données traitées ;</li> <li>• La durée de conservation des données ;</li> <li>• Dans certains cas, le droit à la portabilité de certaines données ;</li> <li>• Le droit d'introduire une éventuelle réclamation auprès de l'autorité de contrôle.</li> </ul> <p>En cas de requête à ce sujet, le CHM veillera à répondre à votre demande dans un délai de maximum 1 mois avec possibilité de prolonger ce délai de 2 mois en fonction de la complexité de la demande.</p>
Accès	<p>Vous avez le droit de prendre connaissance et éventuellement de demander une copie de vos données personnelles traitées. La consultation par un patient de son dossier médical est toutefois soumise à une restriction importante. En vertu de la loi sur les droits des patients, un patient jouit d'un droit à une consultation directe de son dossier, sauf des notes personnelles du prestataire de soins, des données relatives aux tiers et de celles pour lesquelles le prestataire de soins invoque l'exception thérapeutique.</p> <p>Par ailleurs, en ce qui concerne la consultation de données récemment ajoutées, l'exercice du droit à la consultation peut être repoussé de 15 jours au maximum à compter de la date d'ajout afin de donner au médecin l'opportunité de discuter d'abord de ces données directement avec le patient.</p>
Rectification	<p>Si certaines données (telles les données d'identification) sont inexactes ou incomplètes, vous pouvez demander à les compléter ou les rectifier. Cette demande peut être introduite auprès du service médiation ou auprès du médecin responsable.</p>
Effacement	<p>Il est possible pour vous de demander la suppression de certaines données. Toutefois, légalement, le CHM a l'obligation de conserver votre dossier médical et les informations qui s'y trouvent au minimum pour une durée de 30 années à dater de votre dernier contact.</p>
Limitation du traitement	<p>Dans certains cas spécifiques, vos données vont être bloquées (conservées uniquement) en attendant que les circonstances qui ont provoqué la limitation soient résolues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous contestez l'exactitude des données et le CHM a besoin de temps pour procéder à leur vérification.</li> <li>• Vous demandez une certaine limitation de leur utilisation.</li> <li>• Vous vous opposez au traitement.</li> </ul>
Opposition	<p>Vous pouvez à tout moment vous opposer à l'utilisation de vos données à des fins de prospection et de profilage (par exemple l'envoi de newsletters). Dans ce cas, le CHM n'effectue pas ce type de traitement.</p>
Portabilité	<p>Vous pouvez demander de recevoir toutes les données au CHM (dans un format structuré, lisible par une machine et couramment utilisé) et de les transférer ou les faire transférer directement lorsque cela est techniquement possible dans une autre institution.</p> <p>Dans ce cadre, le CHM privilégie le transfert du dossier médical par le biais du Réseau Santé Wallon, qui permet l'échange électronique de documents médicaux entre prestataires de soins intervenant pour la même personne concernée à condition qu'un lien thérapeutique soit établi.</p>

## Quelles sont les modalités encadrant le traitement des données ?

Les membres du personnel du CHM et collaborateurs externes ont accepté le règlement de confidentialité, par lequel ils s'engagent notamment à respecter le cadre légal et déontologique y afférant. Dans le cadre de leurs missions, ils peuvent accéder en tout ou en partie à votre dossier, selon leurs métiers, au moyen de connexions sécurisées. Le dispositif se compose notamment d'une identification individuelle et d'une traçabilité nominative, mécanismes qui ont vocation à les responsabiliser devant leurs actions.

Les données sont stockées dans le centre de données du CHM.

Le dossier médical et son contenu doivent être conservés par le CHM au minimum 30 ans après le dernier contact avec le patient.

## Comment sont gérées les éventuelles violations de vos données ?

Toute personne constatant une violation, une fuite ou perte de données à caractère personnel est invitée à en avvertir le CHM (ainsi que son délégué à la protection des données) le plus rapidement possible, en fournissant un maximum d'informations (faits, circonstances...).

Le CHM fera le nécessaire pour notifier la violation en question à l'Autorité de Contrôle dans les 72 heures après en avoir pris connaissance, à moins que la violation ne présente pas un risque élevé pour les droits et libertés du patient. Lorsque la violation présente un risque élevé pour les droits et libertés des personnes concernées, ces dernières seront immédiatement informées du risque, des faits et des mesures prises pour remédier ou atténuer le risque ou la violation.

## Pour plus d'informations sur la protection de vos données personnelles

Toute personne concernée peut prendre contact avec le délégué à la protection des données (DPO) désigné au sein du CHM à l'adresse : [dpo@chmouscron.be](mailto:dpo@chmouscron.be)

Le DPO est chargé d'informer et de conseiller le CHM dans le cadre de sa mission de mise en œuvre du règlement susmentionné. Il contrôle également le respect des dispositions légales relatives à la protection de vos données.

Le DPO coopère avec l'Autorité de Contrôle nationale et agit de manière indépendante.

